

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-668194
183CC2

Maladie

Dentaire
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02740

Société : RETRAITE

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL HOUSSFI BOUCHAREB

Date de naissance : 07/04/1956

Adresse : 42 LOTISSEMENT ASNAFA Eloufa

Tél. : 0663243441

Total des frais engagés : 53,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/11/2023

Nom et prénom du malade : El Houssefi Bouchareb

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Goutteux

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

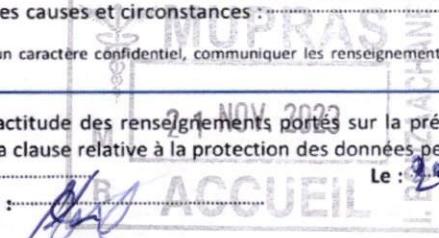
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 11/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du praticien attestant le Paiement des honoraires
12/10/23	C2		300,00	INP : 09108661 Dr. Houda IBN ABDELJA RHUMATOLOGUE Spécialiste des Maladies des Os et Articulations City Office - Bureau A5, 1 ^{er} étg, Quartier Missiri, Lot Hay Hassani - Casablanca - Tel: 0522 89 38 88/9

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AN-NIA ottement Assafa - Immeuble 4A - Oulfa Casablanca - Tel: 0522 93 46 72	12/10/2023	NPE: 092010570

ANALYSES - RADIographies

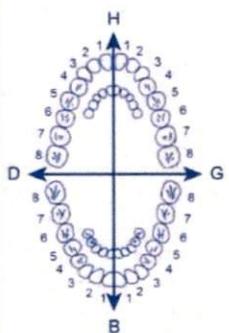
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Designation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

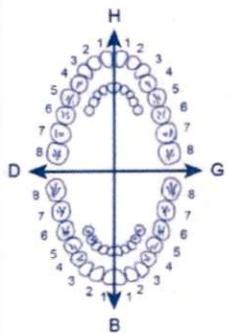
Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
00000000	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Dr. Houda

Spécialiste des Maladies

53,10

الدكتورة هدى إبن عبد الجليل
اختصاصية في أمراض العظام و المفاصل

Nom et Prénom :

E I Youcef Bendhach.

Casablanca le : 12/10/23



1) Archimak
~~PHARMACIE AN-NIA~~
Lotissement Assafa - Imm 18, 4A - Oulfa
Casablanca - Tel: 0522 93 46 33

2) Archimak
~~PHARMACIE AN-NIA~~
Lotissement Assafa - Imm 18, 4A - Oulfa
Casablanca - Tel: 0522 93 46 33

53,10 1 cp 15 si TA $\leq 14/g$

53,10
~~PHARMACIE AN-NIA~~
Lotissement Assafa - Imm 18, 4A - Oulfa
Casablanca - Tel: 0522 93 46 33

~~PHARMACIE AN-NIA~~
Lotissement Assafa - Imm 18, 4A - Oulfa
Casablanca - Tel: 0522 93 46 33

Dr. HOUSSIBN ABDELJALIL
RHUMATOLOGUE
Spécialiste des Maladies des Os et Articulations
City Office - Bureau n° A5, 1^{er} étage, Quartier Missimi, Lot 58
Hay Hassani - Casablanca - Tel : 0522 89 38 88/95

City Office - Bureau n A5, 1^{er} étage, Quartier Missimi, Lot 58, Hay Hassani
Casablanca (en face de Marjane Hay Hassani)

05 22 89 38 88 /95 ibnabdeljalilhouda@yahoo.fr